

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250916-DCM2025-48-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : **Séance 16 septembre 2025**

10/09/2025

Date d'affichage :

10/09/2025

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

**Délibération n°2025-48 : Projet d'acquisition d'un immeuble rue des Follières
au profit de l'EHPAD L'Espérance**

Un immeuble de 4 logements, situé rue des Follières et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, est actuellement mis en vente.

L'EHPAD de la commune souhaite acquérir ce bien, situé à moins de 100 mètres de l'établissement, afin d'améliorer ses conditions d'accueil et de fonctionnement.

Ce projet permettrait :

- Au rez-de-chaussée : l'aménagement d'un espace dédié à l'accueil de jour (6 places), conforme au cahier des charges départemental, comprenant une cuisine, une salle d'activités, une salle de repos, une douche et des toilettes.
- À l'étage : l'installation des services administratifs de l'EHPAD (direction, gestionnaire de paie, infirmière coordinatrice, chargée de planning), dont la présence sur site n'est pas indispensable en continu.

Cette réorganisation libérerait des espaces essentiels dans les locaux actuels de l'EHPAD, permettant notamment :

- la création d'une salle de réunion ou de formation,
- l'aménagement d'un salon pour les familles,
- l'ajout de deux locaux de rangement pour le matériel.

La construction d'un bâtiment neuf étant hors de portée financière pour le CCAS, l'acquisition de cet immeuble représente une solution réaliste, fonctionnelle et conforme aux attentes des partenaires institutionnels.

Pour rappel, avant la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en 2017, l'immeuble appartenait à la Communauté de Communes de Saint-Pierre-Église.

Au 1er janvier 2018, la compétence « Actions sociales » a été restituée aux communes, et l'EHPAD L'Espérance confié au CCAS de Saint-Pierre-Église, conformément aux recommandations du cabinet KPMG. Depuis, le CCAS assure la gestion de l'établissement.

Dans ce cadre, par courrier en date du 24 juillet 2025, Monsieur le Maire, au nom du CCAS, a sollicité la rétrocession de l'immeuble pour l'euro symbolique.

L'agglomération, par courrier du 1er septembre 2025, que vous trouverez annexé au dossier, a opposé un refus, indiquant qu'une cession gratuite n'était possible que dans le cadre d'une participation en nature en lien avec une compétence communautaire.

Accusé de réception en préfecture
05021500538 20250916 DCM 2025-48 DE
Date de transmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Cependant, Madame CASTELEIN, Présidente de la Communauté d'Agglomération, envisage de modifier la délibération de décembre 2017 ayant transféré la propriété des bâtiments des EHPAD et foyers pour personnes âgées aux CCAS. Ce changement permettrait aux communes d'accéder à un soutien financier via les fonds de concours.

Ainsi, si la commune souhaite acquérir cet immeuble, elle pourrait bénéficier de ce dispositif, sous réserve :

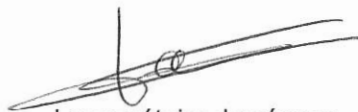
- de réaliser des travaux,
- puis de mettre le bien à disposition au profit de l'EHPAD, avec le paiement d'un loyer mensuel au profit de la commune, selon les modalités fixées par le conseil municipal.

Monsieur le Maire a rendez-vous le 17 septembre prochain avec Monsieur KIES, Directeur Général Adjoint à la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'évoquer l'ensemble des modalités de cette possible acquisition, les conditions d'obtention des fonds de concours et, surtout, leur montant.

Avant ce rendez-vous, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal.

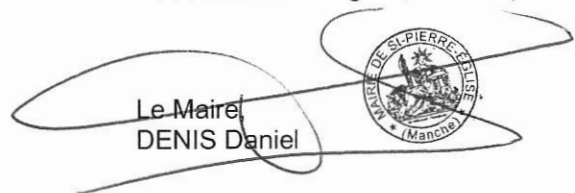
L'assemblée à la majorité :

- EST FAVORABLE sur l'opportunité de cette acquisition.



La secrétaire de séance,
LE BARON Stéphane

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.



Le Maire,
DENIS Daniel